

A MUREDDA
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 5, avenue du Général de Gaulle
78290 Croissy-Sur-Seine

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 15 FEVRIER 2024

Les soussignés :

Monsieur Pierre TAFANI,
demeurant 5 avenue du Général de Gaulle, 78290 Croissy-sur-Seine,

Madame Marie-Christine QUESNEL-TAFANI,
demeurant 5 avenue du Général de Gaulle, 78290 Croissy-sur-Seine,

Monsieur Sacha TAFANI,
demeurant 5 avenue du Général de Gaulle, 78290 Croissy-sur-Seine,

Monsieur Théo TAFANI,
demeurant 5 avenue du Général de Gaulle, 78290 Croissy-sur-Seine,
représenté par Monsieur Pierre TAFANI et Madame Marie-Christine QUESNEL-TAFANI, ses
représentants légaux,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée A MUREDDA au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 5, avenue du Général de Gaulle, 78290 Croissy-sur-Seine, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date de ce jour,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination du premier gérant de la Société.

NOMINATION DU PREMIER GÉRANT

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérant de la Société, pour une durée illimitée

Madame Marie-Christine QUESNEL-TAFANI,
née le 10 février 1968 à Chatou (78),
de nationalité française,
demeurant 5 avenue du Général de Gaulle, 78290 Croissy-sur-Seine,

Madame Marie-Christine QUESNEL-TAFANI disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Madame Marie-Christine QUESNEL-TAFANI accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Hq ST Hq #

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à Croissy sur Seine
Le 15 février 2024

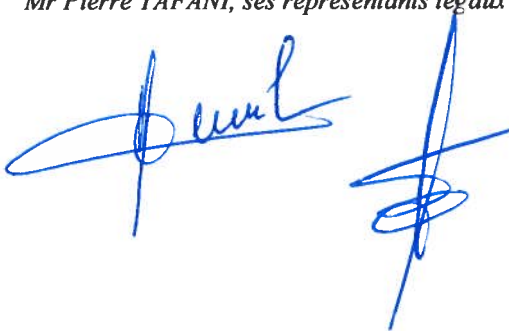
Marie-Christine QUESNEL-TAFANI
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »



Pierre TAFANI



Théo TAFANI
Représenté par Mme QUESNEL-TAFANI et
Mr Pierre TAFANI, ses représentants légaux



Sacha TAFANI

